

# Ilot du Cloucq

## *Damvix*

*A. Dossier d'enquête préalable  
à la déclaration d'utilité  
publique*

*4. Caractéristiques principales  
des ouvrages les plus importants*

# Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants

---

Les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants permettant d'assurer la viabilité à l'intérieur du périmètre de l'opération d'habitat de l'Ilot du Cloucq sont décrites ci-dessous.

## 1.1. VOIRIE

Le secteur opérationnel est desservi par une voirie principale reliant la rue du Paradis à la rue de la Garnauderie. Cette voie constitue une voie de desserte locale à l'échelle de la commune, et respecte les gabarits des voiries existantes similaires. Elle a une vocation résidentielle et son aménagement doit inciter à réduire la vitesse des véhicules.

Elle se caractérise par :

- Une chaussée partagée à double sens d'environ 5 m de largeur, suffisante pour le passage des services de gestion des déchets,
- Une noue de 3 m de large, permettant de gérer les eaux pluviales de l'ensemble de l'opération en aérien. Cette gestion permet de valoriser la présence de l'eau et d'affirmer le caractère rural du site.
- Un pincement de la voie en séquence centrale, incitant les véhicules à ralentir (casser l'effet ligne droite) : chaussée réduite à 3 m avec une circulation à sens unique alterné.

L'intérêt d'une voirie traversante est de participer au maillage urbain à l'échelle du centre bourg et d'assurer un potentiel d'évolution du site.

Des voiries secondaires partagées de faible largeur desserviront les parcelles. Ces voies ont une vocation strictement limitée à la desserte des habitations et aux circulations douces. Elles ont une longueur inférieure à 50 m et ne comportent de fait pas d'aire de retournement.

Des liaisons douces seront créées pour assurer l'accès aux commerces et services situés dans le centre-bourg.

Chaque parcelle est accessible depuis une voirie secondaire. Le garage ou l'emplacement réservé au stationnement peut être dissocié de l'habitation principale afin de privilégier une implantation de cette dernière au nord de la parcelle et de bénéficier d'un jardin orienté sud.

## 1.2. ASSAINISSEMENT

Le réseau à l'intérieur du lotissement sera de type séparatif.

### 2.1 Réseaux d'Eaux Pluviales

Les eaux de ruissellement des voiries et de drainage des parcelles seront collectées par des noues implantées sur l'emprise de la voirie et dirigées vers le bassin à créer au sud de l'opération.

La préservation de cet espace vert de plus de 2 000 m<sup>2</sup> en cœur de quartier a deux objectifs :

- Un objectif technique de gestion des eaux pluviales.

L'espace vert a vocation à recueillir, par un système de noues, l'ensemble des eaux pluviales de l'opération. Celles-ci sont gérées en plein air sous forme d'un bassin peu profond, « en creux », qui peut accueillir une végétation et une biodiversité spécifique (hygrophile) et permet des usages par temps sec (aire de jeux, observatoire de la biodiversité...).

- Une vocation de loisirs. L'espace vert peut permettre de conserver et valoriser les arbres fruitiers présents sur le site. Le verger encourage les échanges entre les habitants et apporte une réponse à l'absence d'espaces extérieurs de certaines maisons de bourg.

En outre, cet espace non bâti permet de gérer le rapport avec les activités adjacentes (menuiserie, garage). Il assure aussi une transition avec les habitations implantées à l'alignement du chemin des écoliers.

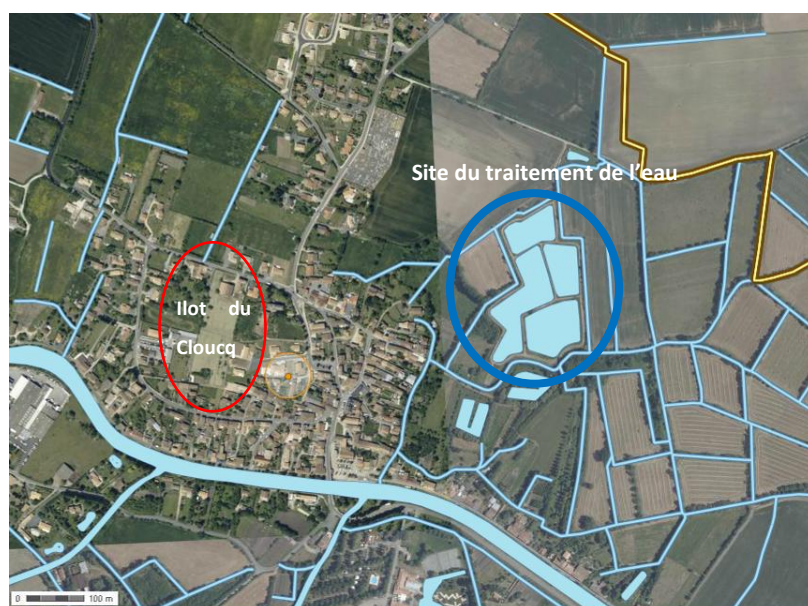
## 2.2 Réseaux d'Eaux Usées

La commune de Damvix dispose d'un réseau d'assainissement collectif pour ses eaux usées domestiques de son bourg et ses proches périphéries.

Ce réseau collecte les effluents vers une station de type lagunage constituée de 3 bassins de 9 000m<sup>2</sup> et de 4 230m<sup>2</sup>. Cet ouvrage est complété de 3 bassins de stockages et de finition de 10 000m<sup>2</sup>, 1 000m<sup>2</sup> et 2 400m<sup>2</sup>. Cette lagune est située à l'est du bourg, utilise la conche jouxtant le terrain comme exutoire. Cette station aurait une capacité nominale de 1 575 EH (Équivalents Habitants). Elle collecte 218 bâtiments et est à 60 % de sa charge hydraulique selon les informations transmises par la SAUR.

Les caractéristiques du système d'assainissement sont les suivantes :

- dimensionnement : 1575 EH (Équivalents Habitants)
- débit de référence : 263 m<sup>3</sup>/j et 95Kg/j de DBO<sub>5</sub>
- filière de traitement : lagunage
- mise en service : 1er décembre 1993
- exploitant : SAUR SAS



Compte tenu de ses caractéristiques, la station de lagunage pourra absorber les eaux usées collectées sur le secteur de l'ilot du Cloucq.

## 1.3. ALIMENTATION EN EAU POTABLE - PROTECTION INCENDIE

La commune dépend de l'unité de distribution RÉSERVOIR DE LA BALINGUE dont la gestion est assurée par VENDÉE EAU.

Vendée Eau, Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable de la Vendée, a été créé le 20 juin 1961. Il regroupe 277 communes sur 282, qui lui ont transféré la compétence « eau potable » par le biais de Syndicats Intercommunaux d'AEP.

95 % des ressources en eau potable des Syndicats Intercommunaux et de Vendée Eau proviennent de 12 barrages-réservoirs implantés sur des cours d'eau, auxquels sont adjointes 9 usines de potabilisation. Il s'agit d'eau de surface.

Le volume restant est produit localement par des captages et forages d'eau souterraine.

L'eau distribuée à Damvix provient de l'usine de Mervent.

L'eau distribuée en 2015 est de très bonne qualité bactériologique et conforme aux limites de qualité fixées par la réglementation pour l'ensemble des paramètres physicochimiques analysés.

La protection incendie sera assurée par des poteaux incendie existants en périphérie du site sur la base de la réglementation en vigueur.

#### 1.4. ELECTRICITE

L'alimentation EDF basse tension sera effectuée en souterrain suivant étude et exigences techniques des services d'ELECTRICITE DE FRANCE.

Les travaux seront effectués avec la participation du Syndicat Départemental d'Electrification de la Vendée.

#### 1.5. TELEPHONE

Des fourreaux seront mis en place pour le passage des câbles de télécommunication.

L'alimentation se fera à partir du réseau existant suivant étude des services techniques de France TELECOM.

Les travaux de génie civil seront effectués avec la participation du Syndicat Départemental d'Electrification de la Vendée.